

PLANISWARE

Société anonyme au capital de 7 025 722,60 euros
Siège social : 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon
403 262 082 R.C.S. NANTERRE
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur les attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du groupe Planisware (ci-après le « Groupe »).

Le présent rapport couvre l'ensemble de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

L'assemblée générale du 15 avril 2024, au titre de sa 20^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou de certains d'entre eux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées, et/ou aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou à certains d'entre eux (la « **Délégation 2024** »).

La Délégation 2024 n'est plus en vigueur depuis le 19 juin 2025, date à laquelle elle a été remplacée par celle conférée par l'assemblée générale du 19 juin 2025, au titre de sa 27^{ème} résolution, autorisant le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou de certains d'entre eux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées, et/ou aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou à certains d'entre eux (la « **Délégation 2025** »). Il n'a pas été fait usage de la Délégation 2025 au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les actions existantes ou à émettre attribuées gratuitement en vertu de chacune de la Délégation 2024 et de la Délégation 2025 ne peuvent pas représenter plus de 2 % du capital social de la Société à la date de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le nombre total d'actions existantes ou à émettre attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peut pas excéder 0,2 % par an du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration.

Chacune de la Délégation 2024 et de la Délégation 2025 donnant autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des actions gratuites prévoit que le Conseil d'administration peut décider de soumettre ou non l'acquisition définitive des actions gratuites à une ou plusieurs conditions de performance.

Conformément aux termes et conditions applicables aux attributions d'actions gratuites effectuées au cours de l'exercice 2025, l'attribution définitive des actions gratuites est dans tous les cas soumise à une condition de présence au cours de la période d'acquisition. En outre, pour certains bénéficiaires d'actions gratuites, le Conseil d'administration ajoute des conditions de performance.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration a procédé à des attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe comme suit :

	Plan n°1 en date du 2 juin 2025	Plan n°2 en date du 2 juin 2025	Valeur des actions attribuées (en euros) ⁽¹⁾
Date de l'Assemblée générale	15/04/2024	15/04/2024	-
Date de la décision d'attribution du Conseil d'administration	02/06/2025	02/06/2025	-
Nombre total d'actions attribuées gratuitement (à la date d'attribution d'actions), dont nombre d'actions attribuées à :	106 586	13 560	2 943 577
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	0	-
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	0	0	-
Date d'acquisition des actions	02/06/2026	02/06/2027	-
Date de fin de période de conservation	02/06/2027	N/A	-

⁽¹⁾ Valeur calculée sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 30 mai 2025 de 24,5 €.

Conditions et critères d'attribution définitive

L'attribution définitive des actions gratuites au titre du plan n°1 et du plan n°2 en date du 2 juin 2025 est conditionnée à une condition de présence du bénéficiaire en qualité de salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe, au dernier jour de la période d'acquisition des actions gratuites, sauf exceptions prévues dans le règlement de plan (notamment, décès ou invalidité permanente de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie au sens de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale).

Il est précisé que le Conseil d'administration de la Société, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé d'adopter deux types de plans d'attribution différents avec des périodes d'attribution et de conservation distinctes, afin de prendre en compte certaines spécificités applicables à certaines zones géographiques ou situations de certains bénéficiaires.

A compter de la date d'acquisition des actions gratuites, les bénéficiaires du plan n°1 en date du 2 juin 2025 sont tenus de conserver leurs actions acquises pendant une durée d'un (1) an, sauf exceptions prévues dans le règlement de plan (notamment, en cas de décès ou d'invalidité permanente de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie au sens de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale).

Les bénéficiaires du plan n°2 en date du 2 juin 2025 ne sont soumis à aucune condition de conservation de leurs actions, ces dernières étant définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux (2) ans.

Dispositions propres à la conservation de leurs actions par les dirigeants mandataires sociaux et les salariés de la Société ou d'une société apparentée

Conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le plan d'attribution gratuite du 11 octobre 2023 applicable à M. Loïc Sautour, Directeur général de la Société, prévoit qu'il sera tenu de conserver au nominatif 30 % des actions gratuites qui lui auront été attribuées jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

Les principales caractéristiques des plans d'actions gratuites de la Société en cours (c'est-à-dire dont la période d'acquisition et/ou de conservation est en cours) au cours de l'exercice 2025, sont décrites en Annexe 1 au présent rapport.

1. Actions gratuites attribuées en 2025 (i) par la Société ou les sociétés qui lui sont liées, aux mandataires sociaux de la Société et (ii) par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux mandataires sociaux de la Société à raison des mandats qu'ils exercent dans ces sociétés

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision d'attribution
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société et par les sociétés qui leurs sont liées à raison des mandats qu'ils exercent dans la Société à :			
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	N/A	N/A
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	0	N/A	N/A
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'ils y exercent à :			
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	N/A	N/A
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	0	N/A	N/A

2. Actions gratuites attribuées en 2025, par la Société ou les sociétés qui lui sont liées, aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision d'attribution
Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2025 par la Société ou les sociétés et groupement qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	26 899	659 025,50 ⁽¹⁾	2 juin 2025

⁽¹⁾ Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 30 mai 2025 de 24,5 €.

3. Actions gratuites attribuées en 2025 par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés à l'ensemble des salariés bénéficiaires de la Société

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Catégories des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)⁽¹⁾	Date de la décision d'attribution
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	106 586	67	Attribution à la catégorie « cadres » qui est la population prédominante au sein du Groupe	2 611 357	2 juin 2025 (plan n°1)
	13 560	27	Attribution à la catégorie « cadres » qui est la population prédominante au sein du Groupe	332 220	2 juin 2025 (plan n°2)

⁽¹⁾ Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 30 mai 2025 de 24,5 €.

Paris, le 23 mars 2026

Le Conseil d'administration

Annexe 1 - Plans d'actions gratuites en cours pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025
au sein de la Société

	Plan n°1 ⁽¹⁾	Plan en date du 11 octobre 2023	Plan en date du 24 mai 2024	Plan en date du 29 juillet 2024	Plan n°1 en date du 2 juin 2025	Plan n°2 en date du 2 juin 2025
Date de l'Assemblée générale	31/05/2023	11/10/2023	15/04/2024	15/04/2024	15/04/2024	15/04/2024
Date de la décision d'attribution du Conseil d'administration ou du Président	01/06/2023	11/10/2023	24/05/2024	29/07/2024	02/06/2025	02/06/2025
Nombre total d'actions attribuées gratuitement (à la date d'attribution d'actions), dont nombre d'actions attribuées à :	257 200	121 500	215 445	60 000	106 586	13 560
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	0	0	0	0	0
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	16 800	121 500 ⁽²⁾	0	0	0	0
<i>Salariés de la Société ou d'une des sociétés du Groupe</i>	0	0	215 445	60 000	106 586	13 560
Date d'acquisition des actions	01/06/2024	11/10/2024 ⁽³⁾ , 11/10/2025 ⁽⁴⁾ et 11/10/2026 ⁽⁵⁾	01/06/2025	29/07/2025 ⁽⁶⁾ et 29/07/2026 ⁽⁷⁾	02/06/2026	02/06/2027
Date de fin de période de conservation	01/06/2025	11/10/2025 ⁽³⁾ , 11/10/2026 ⁽⁴⁾ et 11/10/2027 ⁽⁵⁾	01/06/2026	29/07/2026 ⁽⁶⁾ et 29/07/2027 ⁽⁷⁾	02/06/2027	N/A
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2025, par :						
<i>M. Pierre Demonsant, Président du Conseil d'administration</i>	0	0	0	0	0	0
<i>M. Matthieu Delille</i>	0	0	0	0	0	0
<i>M. Yves Humblot</i>	0	0	0	0	0	0
<i>M. Loïc Sautour, Directeur général</i>	16 800	32 664	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 400	28 336	551	6 168	0	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement restantes	0	60 500	0	35 000	106 586	13 560

⁽¹⁾ Les chiffres figurant dans cette colonne reflètent la division de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 26 septembre 2023.

⁽²⁾ Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, M. Loïc Sautour sera tenu de conserver au nominatif un nombre d'actions gratuites représentant 30 % des actions qui lui auront été attribuées en vertu du règlement du plan, et ce, à l'issue de chaque période d'acquisition, jusqu'à la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social de la Société.

⁽³⁾ Cette date concerne 10 500 actions attribuées gratuitement le 11 octobre 2023.

⁽⁴⁾ Cette date concerne 50 500 actions attribuées gratuitement le 11 octobre 2023.

⁽⁵⁾ Cette date concerne 60 500 actions attribuées gratuitement le 11 octobre 2023.

⁽⁶⁾ Cette date concerne 25 000 actions attribuées gratuitement le 29 juillet 2024.

⁽⁷⁾ Cette date concerne 35 000 actions attribuées gratuitement le 29 juillet 2024.